

Image not found or type unknown



saisie-attribution sans jugement ?

Par **tremonique**, le **28/07/2021** à **04:31**

Suite à une décision de justice pour règlement des travaux l'huissier peut-il après avoir saisi 70% de la somme auprès de ma banque peut-il faire une saisie-attribution auprès des locataires sans jugement les concernant. Y a -t-il pas rupture du secret professionnel mes locataires ne sont pas sensés être au courant lorsque j'attaque le syndic pour mauvaise gestion

Merci Monique